

Chapitre IV

LES PREMIERS MISSIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE MARIE

L'accueil fait au saint missionnaire par les habitants du Séminaire du S. Esprit fut d'une grande cordialité mêlée de respect.

Les séminaristes furent édifiés par l'extrême pauvreté de ce grand prédicateur, dont on disait qu'il exerçait un pouvoir extraordinaire sur les foules. Messieurs les Directeurs reconnurent sa haute sainteté. M. Bouic, qui le voyait pour la première fois, fut heureux de l'amitié que le saint prêtre lui manifestait. Le supérieur alla jusqu'à demander un souvenir à ce prêtre qui, en un séjour si bref, avait conquis tous les cœurs. Montfort lui donna un objet d'une valeur commerciale peu considérable, et pourtant très précieux: un petit crucifix en cuivre usé par les baisers de l'ardent apôtre de la croix.

Le saint voulut laisser au séminaire un souvenir de son passage, qui serait en même temps un rappel des promesses qu'on lui avait faites. Il fit faire une statue de la Vierge étendant son manteau sur douze jeune lévites qui s'étaient donnés à Elle ⁶³). Pendant de longues années cette statue eut la place d'honneur dans le hall d'entrée du Séminaire, et personne ne quittait la maison ou y rentrait sans adresser un Ave à la Reine des Apôtres.

Mais s'il est certain que l'accord fait avec le Séminaire contenait des promesses pour l'avenir, on voudrait savoir quel fut pour le saint missionnaire le résultat immédiat de sa visite.

§ I

Le départ manqué de M. Caris

Laissons Besnard nous raconter ce qu'il avait appris de celui-là même qui fut le héros de cette histoire.

Quoique MM. les Directeurs de la Communauté du St. Esprit ne fussent alors qu'un nombre suffisant de prêtres pour remplir les emplois et conduire la maison, le désir qu'ils avaient d'obliger Mr. de Montfort, en secondant son zèle, les porta à faire pour lui quelque sacrifice, et il fut arrêté d'en détacher

⁶³) Dans sa première Esquisse d'une Vie du saint missionnaire, Grandet écrit:

„Il pensa à former un corps ou communauté de douze hommes apostoliques, qui n'auraient aucun bien ni revenu, non plus que les Apôtres et qui s'abandonneraient à la Divine Providence pour leur subsistance, pour aller suivant l'ordre de nos Seigneurs les Evêques, prêcher l'Evangile par tous les diocèses.

Il leur dressa même des règles contenant des points d'une sublime perfection. Le centre de leur Congrégation devait être La-Rochelle et il s'était déjà associé plusieurs prêtres, qu'il avait conduit à un si grand détachement, qu'ils le suivaient partout.”

un d'entre eux pour l'accompagner dans ses courses apostoliques, en attendant qu'on lui eût formé des sujets.

Mr. Caris fut celui de tous qui marqua plus d'empressement pour suivre le saint homme: non content de former des missionnaires, il voulut devenir missionnaire lui-même; et il prit si bien ses mesures qu'il fit tomber le sort sur lui.

Depuis ce moment, qui lui paraissait le plus heureux de sa vie, il ne songea plus qu'à se préparer aux missions. Le jour du départ fut fixé. Déjà le bâton à la main et le bréviaire sous le bras, il allait faire les adieux, lorsque Mr. le Supérieur, qui n'avait pu dormir toute la nuit, le prévient et lui dit: „Qu'à la vérité il ne doutait nullement qu'il ne fît beaucoup de bien dans les missions, mais qu'il était persuadé qu'il en ferait encore bien plus à la communauté, et qu'il ne pouvait le laisser partir; qu'en un mot, il retirait le consentement qu'il lui avait donné”.

Un changement si soudain, et auquel on ne s'attendait pas, fut, pour lui, un coup de foudre. Il se soumit cependant; et l'on a eu depuis tout le loisir de se convaincre que l'opposition du supérieur était véritablement fondée sur le besoin que la maison avait de Mr. Caris. Le succès extraordinaire avec lequel il en a gouverné le temporel pendant plus de cinquante ans, et les bénédictions que Dieu a répandues sur son économie sont une preuve qu'il lui était réservé d'en être le soutien, le père nourricier et le ministre de la Providence dans les différentes traverses qu'elle a eu à essayer.

Pour lui il ne se consola de n'avoir pu être disciple de Mr. de Montfort que par son attention à lui en procurer. Voyez comme il s'en explique lui-même aux sujets qu'il envoyait à sa communauté:

„Vous êtes heureux, disait-il à l'un d'eux, mon enfant, et que j'ambitionne „votre sort; que ne m'est-il permis de partir avec vous, ou d'aller dans votre „place. J'ai toujours soupiré après cette sainte mission. Je l'ai souvent deman- „dé. J'aurais même été choisi pour y aller et j'étais sur le point de mon départ, „lorsque mes péchés vinrent à l'encontre”.

Il répéta la même chose à un autre qui le consultait:

„Allez, mon cher enfant, partez sans délai pour le Poitou; vous y ferez „beaucoup de bien. Allez y occuper ma place, car je devais y aller. Déjà le „bréviaire sous le bras et le bâton à la main, je partais pour aller avec Mr. de „Montfort, lorsque Mr. le Supérieur m'arrêta tout court. Il n'y a que l'obéis- „sance qui m'a toujours retenu et qui me retient encore ici”.

C'est ainsi qu'il les encourageait tous. Il mourut en saint, comme il avait vécu, le 21 Juin 1757 . . .

Mr. de Montfort quitta donc Paris sans emmener avec lui de missionnaires de la Communauté du St. Esprit; mais outre M. Vatel, qui a eu l'avantage de travailler avec lui, elle lui en a formé d'excellents, qui se sont associés à ses missions après sa mort ⁶⁴).

⁶⁴) Besnard, Livre V.

Besnard connut M. Caris bien intimement; on sent qu'il fut l'un de ceux qui reçurent les conseils du saint homme et les suivit.

Ce récit démontre que ce projet avorté de M. Caris date de 1713, de la visite de Montfort au Séminaire lors de son dernier voyage à Paris.

§ II

Le recrutement difficile

Montfort dut reprendre seul le chemin de La-Rochelle. Il y retrouvait M. des Bastières, M. le Bourhis, peut-être même M. Clisson, des collaborateurs dévoués, mais il semble bien qu'aucun d'eux n'avait pris d'engagement définitif envers la Société de missionnaires que Montfort était en train de fonder.

On peut se demander quelle fut la raison pour laquelle le saint Missionnaire trouvait si difficilement des Associés pour sa Compagnie, comme il les appelle dans la troisième partie de sa „Règle Manuscrite”; et pour quoi ces Messieurs du Séminaire de Paris tardèrent tant à lui envoyer les recrues promises? N'est-ce pas parceque le Saint posait à ceux qui voulaient s'associer à sa compagnie des conditions qui paraissaient bien dures à certains?

Et la première de ces conditions c'était une pauvreté vraie et réelle, dont il donnait lui même l'exemple.

„Monsieur Grignion appuyé sur ces grandes vérités de foy, s'était fait pauvre, avait renoncé à son patrimoine et à toutes sortes de bénéfices, et fait voeu de pauvreté, et il insinuait à tous les Ouvriers qui le suivaient en mission de faire la même chose, et il leur a laissé, sur cette pauvreté volontaire et Evangélique, des écrits admirables, en leur prescrivant des règles convenables pour la pratiquer.

Bien plus il a formé une société de prêtres, sous le titre de la Compagnie de Marie. voulant qu'ils fussent semblables aux Apôtres, à qui Notre-Seigneur a dit: marchez sans argent, et sans bourse, sans chaussure . . .

Ce dépouillement universel de toutes choses, où était parvenu Mr. Grignion, n'empêcha pas les ennemis du bien qu'il faisait, de l'accuser très souvent d'exaction et d'avarice, disant qu'il s'appropriait toutes les restitutions déterminées et indéterminées qui se faisaient à ses missions, et qu'il refusait l'absolution et les Sacrements à ceux qui ne voulaient pas lui donner de l'argent, ce qui l'obligea en sortant de Nantes de réitérer le voeu de pauvreté qu'il avait déjà fait . . . ⁶⁵).

Comme le dit Grandet, Montfort a écrit, pour ceux qui voulaient le suivre dans sa carrière, des règles convenables pour les aider à pratiquer la pauvreté. On a trop négligé cette troisième partie de sa „Règle Manuscrite” où il s'adresse: „Aux Associés de la Compagnie”. Ces règles convenables, comme s'exprime Grandet, sont des règles sublimes:

- „A. Estimez beaucoup et chérissez tendrement la pauvreté réelle et effective, que vous avez embrassée . . .
- B. Expérimentez volontiers les effets de la pauvreté; savoir:
 - 1°. les travaux, ne mangeant votre pain qu'à la sueur de votre front, dans

⁶⁵) Grandet. p. 348 et 352—353.

une chaire et un confessionnal. 2°. les humiliations et les mépris, qu'on fait ordinairement aux pauvres ecclésiastiques; 3°. les autres incommodités, qui accompagnent la pauvreté, soit dans les vêtements, soit dans la nourriture, soit dans les logements, soit dans les fatigues et les voyages...⁶⁶⁾.

Nous avons déjà fait remarquer que dans toute sa Règle Manuscrite Montfort considère sa Compagnie de Marie comme existante.

Est-il nécessaire d'insister sur le fait qu'il s'adresse ici à des „Associés de la Compagnie de Marie” qui existent, qui sont vraiment membres de cette compagnie, qui „ont embrassé la pauvreté réelle”. Et ce sont des prêtres qui doivent gagner leur pain à la sueur de leur front dans une chaire où un confessionnal.

Comment, après cela, soutenir que du vivant de Montfort la Compagnie de Marie n'existait point?

§ III

Un conseil d'ami

En l'année 1713 Montfort a fait le voyage de Paris pour demander aide et secours aux Directeurs du Séminaire du S. Esprit.

L'année suivante il fit son grand voyage en Normandie pour aller consulter son ami Blain, chanoine de Rouen.

Quel fut l'objet précis de cette visite? Nous n'en savons que ce que Blain nous en a révélé dans son „Mémoire”; mais un de sujets principaux de leurs entretiens fut le recrutement de missionnaires pour la société fondée par Montfort.

„Je commençai donc l'entretien par lui décharger mon coeur sur tout ce que j'avais à dire et entendu dire contre sa conduite et ses manières. Je lui demandai quel était son dessein et s'il espérait jamais trouver des gens qui voulussent le suivre dans la vie qu'il menait; qu'une vie si pauvre, si dure, si abandonnée à la Providence était pour les Apôtres, pour les hommes d'une force, d'une grâce et d'une vertu rare: pour des hommes extraordinaires; pour lui, qui en avait l'attrait et la grâce; mais non pour le commun qui ne pouvait atteindre si haut, que ce serait témérité de le tenter: que s'il voulait s'associer dans ses desseins et ses travaux d'autres ecclésiastiques, il devait rabattre de la rigueur de sa vie, ou de la sublimité de ses pratiques de perfection pour condescendre à leur faiblesse et se conformer à leur genre de vie ordinaire; ou les faire élever à le sien par l'infusion de la grâce et de ses attraits si parfaits...⁶⁷⁾.

Ce texte prouve indéniablement que Blain sentait chez son ami une seule grande préoccupation: trouver des missionnaires pour sa compagnie.

Il a dû comprendre que si Montfort était dévoré du zèle de la maison

⁶⁶⁾ Règle Manuscrite. III. Partie.

⁶⁷⁾ Mémoire Blain; Chap. 68.

de Dieu, il ne souffrait pas de l'isolement apparent dans lequel on semblait le confiner.

„Pour toute réponse, est, il me montra son Nouveau Testament et me demanda si je trouvais à redire à ce que Jésus-Christ a pratiqué et enseigné, et si j'avais à lui montrer une vie plus semblable à la sienne et à celle des Apôtres, qu'une vie pauvre, mortifiée et fondée sur l'abandon à la Providence; qu'il n'avait point d'autre vue que de la suivre et d'autre dessein que d'y persévérer. Que si Dieu voulait l'unir à quelques bons ecclésiastiques de ce genre de vie, il en serait ravi: mais que c'était l'affaire de Dieu et non la sienne . . . ⁶⁸⁾.

Quand on compare la „Règle Manuscrite” avec le „Mémoire” du Chanoine Blain, on réalise qu'il doit y avoir eu une crise dans la formation de cette société de missionnaires, que Montfort considérait comme un des buts principaux de sa vie.

La Règle Manuscrite pose cette société comme existante, quoique composée d'un nombre très restreint d'associés

„Ne craignez rien petit troupeau . . . vous n'êtes qu'un faible troupeau, qu'un troupeau petit, et si petit, qu'un enfant peut le compter, puer scribet eos” ⁶⁹⁾.

Les textes empruntés au Mémoire de Blain suggèrent que la chance était très faible que d'autres prêtres s'associeraient avec Montfort. Humainement parlant, Blain a certainement raison. Reste à savoir s'il fallait traiter cette affaire humainement!

Montfort avait écrit dans la „Prière Embrasée”, cette étonnante introduction à ses „Règles pour les prêtres missionnaires de la Compagnie”:

„Memento Congregationis tuae! C'est à Vous seul à faire par votre grâce cette assemblée; si l'homme y met le premier la main, rien ne sera fait; s'il y mêle du sien avec vous, il gâtera tout, il renversera tout. Tuae Congregationis! C'est votre ouvrage, grand Dieu. Opus tuum fac! Faites votre oeuvre tout divin!” ⁷⁰⁾.

Les textes que nous possédons ne nous permettent pas de tirer des conclusions apodictiques. Il est idéniable que la Règle Manuscrite considère la Compagnie de Marie comme existante.

Faut-il conclure des textes de Blain qu'en 1714 elle vacillait ou n'existait plus? On ne peut s'empêcher de penser que les prêtres qui d'abord avaient promis d'adhérer se montraient réticents. On nous objectera aussitôt: Donnez nous les noms de ces prêtres; qui sont-ils; où sont ils restés?

Personne n'en a jamais parlé, aucun biographe ne les a mentionnés! Cet argument a-t-il tant de valeur dans notre cas?

Aucun biographe, aucun document contemporain n'avait fait allusion aux

⁶⁸⁾ Mémoire Blain, Chap. 68.

⁶⁹⁾ Règle Manuscrite, III^{me} Partie.

⁷⁰⁾ Ibid., I^{re} Partie.

frères Louis, Philippe et Gabriel, et pourtant ils appartenèrent bel et bien à la société missionnaire fondée par Montfort. Comment nier l'existence de missionnaires de la Compagnie de Marie pendant la vie de Montfort quand il leur dit:

„qu'ils ont dans les mains un petit livre manuscrit, intitulé le *Vade-mecum* du missionnaire”⁷¹).

§ IV

Les vocations définitives

C'est en l'année 1715 que le Seigneur commença enfin à exaucer les prières de son serviteur. Montfort prêchait une retraite dans l'église de la Providence à La Rochelle, quand il fit la rencontre d'un jeune prêtre qui devait devenir un des fidèles associés de la Compagnie de Marie.

Voici le récit que nous a laissé Grandet de la vocation de cet ancien séminariste du Séminaire du S. Esprit de Paris.

A. LA VOCATION DE M. VATEL.

„Messire Adrien Vatel, prêtre du diocèse de Coutance, était venu depuis peu de Paris à la Rochelle pour s'embarquer, passer dans les Iles et y travailler à la conversion des Infidèles . . .

Mr. Vatel avait pourtant quelque difficulté sur sa vocation, parce qu'il craignait que sa Mission pour ce pays-là ne fût pas bien autorisée . . .

Dans cette perplexité, il alla trouver Mr. Grignon à la Rochelle, qui lisait alors une lettre d'un prêtre qui lui avait promis de venir travailler avec lui, et qui s'en excusait.

Monsieur Vatel lui ayant dit sa peine, Monsieur Grignon lui repliqua: „Bon, Monsieur, voilà un prêtre qui me manque, Dieu m'en envoie un autre; il faut que vous veniez avec moi, nous travaillerons ensemble”.

Monsieur Vatel lui répliqua que cela ne se pouvait, parce qu'il était engagé avec un capitaine de vaisseau, qui lui avait avancé cent écus pour lui acheter ce qui était nécessaire.

„Vous voilà bien en peine, dit Monsieur Grignon, Monsieur l'Evêque de la Rochelle les lui rendra”.

En même temps il mena Mr. Vatel à Monsieur de la Rochelle, lequel ayant écouté les raisons de part et d'autre, alla prendre cent écus dans son Cabinet, les donna à Mr. Vatel, pour les rendre au capitaine . . .

Mr. Vatel a depuis travaillé avec Mr. Grignon avec beaucoup de succès dans ses Missions, et est un des prêtres de la Compagnie de Marie . . .”⁷²).

En Septembre de cette même année 1715 le Saint prêchait une retraite à Fontenay-le-Comte, quand il reçut la visite d'un jeune prêtre, René Mullet, frère du curé de S. Pompain. Cet ancien vicaire, en repos pour raison de santé, venait demander à Montfort de venir donner une mission dans

⁷¹) Règle Manuscrite, II. Partie.

⁷²) Grandet, p. 188.

la paroisse de son frère. Nous empruntons encore à Grandet le compte rendu de cet entretien ⁷³).

B. LA VOCATION DE M. MULOT.

„Le serviteur de Dieu lui dit, qu'il ne pouvait pas lui accorder ce qu'il demandait, parcequ'il était accablé de travail: que d'ailleurs il avait promis trois ou quatre Missions . . . M. Mulot ne se rebuta pas, et il fit tant d'instances que Mr. Grignon en le regardant fixement lui répliqua d'un ton ferme:

„Si vous voulez me suivre et travailler avec moi le reste de vos jours, j'irai chez votre frère, non autrement”.

Monsieur Mulot répondit modestement: „Vous rendez, Monsieur, l'exécution de ma demande impossible, car il y a plusieurs années que je suis paralytique d'un côté, que j'ai une oppression de poitrine et des maux de tête qui m'empêchent de dormir les jours et les nuits; que feriez vous d'un pareil missionnaire”?

M. Grignon, pénétrant sans doute le fond du coeur de M. Mulot et les desseins que Dieu avait sur lui, répliqua: „N'importe Monsieur, toutes vos infirmités ne m'empêchent point de vous dire comme Notre-Seigneur dit à S. Matthieu: „Sequere Me”.

Monsieur Mulot, quoique surpris de cette proposition, crut le saint homme et le suivit . . .

Monsieur Grignon le prit pour son confesseur, et ce fut lui qui l'assista à la mort; et il a été le premier avec Mr. Vatel sur lequel il jeta les yeux pour établir cette Congrégation de douze Prêtres, qu'il appela la Compagnie de Marie, pour continuer ses Missions et ses travaux apostoliques, qui subsiste encore, et qui prend tous les jours de nouveaux accroissements . . .

Nous avons préféré demander ces renseignements au Sulpicien Grandet, le premier biographe du Saint, pour que le lecteur se rende bien compte que le récit de ces vocations à la compagnie de Marie n'est pas emprunté à un auteur qu'on pourrait dire intéressé dans cette affaire. Besnard reproduit un compte rendu de l'entretien de M. Mulot avec Montfort, provenant de la main de M. Mulot lui-même. Mais comme il est plus long tout en étant substantiellement identique à celui de Grandet, nous avons préféré ce dernier.

Cet auteur nous avertit d'ailleurs, dans sa Préface, qu'il s'était documenté auprès de M. Vatel et de M. Mulot. Il est donc bien probable que lui aussi tenait l'histoire de leur vocation des intéressés eux-mêmes. On ne peut récuser son témoignage.

Remarquons encore ceci: Grandet affirme sans hésiter:

Mr. Mulot a été le premier avec Mr. Vatel sur lequel il jeta les yeux pour établir cette *Congrégation de douze Prêtres*, qu'il appela la Compagnie de Marie, pour continuer ses Missions et ses travaux apostoliques . . . Cf. supra.

⁷³) Grandet. p. 225.

Il reprend ici une affirmation qu'il avait émise dans sa première Esquisse d'une Vie de Montfort ⁷⁴).

Le Saint aurait voulu une Compagnie de Marie composée de douze prêtres. On comprend son souci d'atteindre ce chiffre, alors qu'il n'avait avec lui que 4 ou 5 prêtres qui ne semblaient pas entièrement résolus.

Un dernier détail qui nous servira plus tard:

Grandet appelle M. Vatel et M. Mulot: „prêtres de la Compagnie de Marie”. Il devait pourtant savoir qu'au moment où il terminait son livre, 1723, on ne parlait en Vendée que des „Missionnaires du S. Esprit”. Il trouve donc tout naturel, comme nous le verrons plus tard, qu'un Missionnaire du S. Esprit de S. Laurent sur Sèvre soit un prêtre de la Compagnie de Marie. Concluons. Pour Grandet, M. Vatel et M. Mulot sont les deux vocations définitives pour la Société de missionnaires que Montfort avait fondée: „La Compagnie de Marie”.

⁷⁴) Cf. note 63.